

POUR UNE APPROCHE POLITOLOGIQUE D'UNE RDC FORTE ET PROSPERE

Par Francois Momindo Wetshingolo

Docteur en sciences politiques et administratives de l'Université de Kinshasa,
Professeur Associé à l'Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa (ISSKIN) et
Coordonnateur de l'Unité de Recherche « Analyse globale du politique » au
Laboratoire d'Anthropologie politique, de développement et d'analyse des
vulnérabilités (LAPODEV)

RESUME

Cette étude fait une analyse Politologique de la RDC en tant qu'Etat, c'est-à-dire elle la saisie à partir de la manière dont la science politique analyse et interprète la réalité étatique, pour l'étudier non pas comme une institution juridique ou administrative, mais en tant qu'objet de la science politique, avec ses dynamiques, ses acteurs et ses fonctions dans leur dynamique réelle.

Pour ce faire, elle met au cœur de l'analyse, le pouvoir, l'état des institutions, le rôle des acteurs et les fonctions de l'Etat, en faisant un décryptage de ses éléments constitutifs face à l'impératif de la grandeur, de la prospérité, du progrès et du développement national de la RDC, ce pays don de Dieu.

ABSTRACT

This study provides a political science analysis of the Democratic Republic of Congo as a state, that is, approaches it from the way political science examines and interprets state reality. The aim is not to study it merely as a legal or administrative institution, but rather as an object of political science, with its dynamics, actors, and functions in their real interplay.

To this end, the study places at the core of its analysis power, the condition of institutions, the role of actors, and functions state, decrypting their constitutive elements in light of the imperative of greatness, prosperity, progress, and national development of the DRC- this country, gift of God.

INTRODUCTION

Aujourd'hui, même si à l'échelle mondiale il existe une diversité d'organisations humaines, c'est toujours à l'Etat et seul à l'Etat qu'on reconnaît les prérogatives d'assurer le développement à ses membres. C'est pourquoi, parmi les multiples critères d'évaluation d'un Etat, le développement reste le premier critère d'évaluation. C'est cela qui justifie le classement des pays, en pays développés, pays sous-développés, pays en développement ou pays en voie de développement et même pays émergents.

La République Démocratique du Congo, qui est un pays pourvu en ressources naturelles peine à se développer voici une soixantaine d'années depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale. Il est établi que la RDC dispose d'abondantes ressources naturelles en sol et sous-sol (diamant, or, cuivre, cobalt, étain, uranium, coltan, lithium, eau, forêt, bois, pétrole, tantale, tungstène, etc.), qui constituent un facteur susceptible de relancer son développement participatif, intégral et harmonieux.

Cependant, comment alors comprendre que la population d'un pays scandaleusement riche puisse croupir sous le poids d'une pauvreté si abjecte alors que son territoire du moins dans sa partie Est fait désormais l'objet d'une occupation presque permanente avec tout ce que cela implique de pillage des richesses naturelles, de viol, des massacres à grande échelle ?

Selon notre analyse, cette situation engagerait la responsabilité des sciences politiques, en tant qu'elles sont à la fois celles de l'Etat et celles du pouvoir. Or, du point de vue politologique, l'Etat et le pouvoir se conçoivent entre autres respectivement pour le premier, comme un cadre de la vie sociopolitique en tant que lieu dans lequel se réalisent de façon optimale, toutes les dimensions de la vie humaine et pour le second comme l'instrument entre les mains du détenteur du pouvoir politique, afin de transformer l'Etat, le construire, le protéger, et l'amener à la grandeur, à la prospérité et au progrès. Quant au terrain congolais, il révèle à ce propos une inadéquation entre le schéma théorique de l'Etat et son vécu quotidien, parce que perçu à la fois comme un cadre certes, mais fragile du fait de la faible institutionnalisation, mais aussi comme un enjeu de luttes entre les élites.¹ Cela met en exergue un déficit de responsabilité des gestionnaires qui interpelle la

¹ MOMINDO WETSHINGOLO, F., « Démocratie, culture et développement du sous-développement en République démocratique du Congo », In *Global Scientific Journals*, N° 13, Novembre 2025, p.166

conscience des intellectuels, et des politologues patriotes engagés dans la recherche de solutions aux problèmes de l'Etat, dont ils maîtrisent mieux que les autres les contours.

Dans cette perspective, notre préoccupation porte sur la façon de faire correspondre la réalité concrète du Congo-Kinshasa au modèle théorique connu de l'Etat et, partant, d'assurer la force, la grandeur et la prospérité de ce pays don de Dieu. En d'autres termes, quelles sont les conditions qui, au plan interne peuvent permettre à la RDC de manifester sa force, sa grandeur, sa prospérité, son progrès et son développement au regard de l'immensité de ses ressources naturelles ?

Pour répondre à cette préoccupation légitime, c'est à l'Etat congolais, en tant qu'Etat-Gouvernement, c'est-à-dire un ensemble des institutions qui gèrent et qui gouvernent la nation qui doit repenser et poser pour la RDC, les bases fondamentales de tout Etat moderne désireux de promouvoir le bien-être de son peuple. Pour cela, l'Etat-Gouvernement doit se proposer de migrer de la phase de proclamation pour s'investir dans la phase de son affirmation comme Etat en s'organisant grâce à la mise en valeur et à l'aménagement de son territoire, surtout en protégeant ses frontières et en amenant sa population vers une maturité politique attendue, c'est-à-dire en lui insufflant une conscience politique qui l'aide à s'assumer en tant que peuple. Alors seulement, l'Etat deviendra cette instance de régulation sociopolitique et de conversion de demandes politiques en biens et services publics de qualité, accessibles à tous.

Afin de mieux décrypter cette question, outre cette brève introduction et une conclusion à la fin, deux points seront abordés. Le premier fait état d'Une rétrospective sur le concept de l'Etat. Le second présente et procède à une analyse politologique des éléments constitutifs de l'Etat axé sur l'exemple congolais.

I. Rétrospective sur le concept de l'Etat

Il existe plusieurs définitions du concept « Etat ». Dans le cadre de cette étude, nous allons nous limiter à une définition classique du concept « Etat », celle proposée par les juristes allemands et français (Jellinek, Laband, Carré de Malberg) qui ont formulé une « théorie basée sur les trois éléments » devenue

l'analyse classique de l'Etat envisagé en son sens large. D'après ces juristes, l'Etat est un territoire où réside une population, sur lesquels s'exerce un pouvoir juridiquement organisé.² De cette définition, il en ressort trois éléments constitutifs d'un Etat, c'est à dire le territoire, la population et le pouvoir juridique.

Maurice Duverger définit l'Etat comme une catégorie particulière des groupements humains et des sociétés, qui charrie deux sens : Etat-nation et Etat-gouvernement. Il s'agit d'une sorte de société parfaite qui ne dépend d'aucune autre et qui domine toutes les autres et qui serait ainsi souverain.³ Comme on le voit, Duverger non seulement envisage l'Etat dans son sens global mais surtout met en exergue sa caractéristique particulière qui est la souveraineté, et qui fait que l'Etat dispose la compétence de ses compétences. Ceci fait qu'à l'échelle mondiale, en dépit de l'existence de multiples organisations humaines, on reconnaît seul à l'Etat la mission d'assurer à ses membres le développement.

Quant à Georges Burdeau, il définit l'Etat comme étant à la fois « un concept et une institution. Comme concept, l'Etat n'existe que parce qu'il est pensé aussi bien par les gouvernants qui mettent en œuvre sa puissance, que par les gouvernés, qui voient, en lui, le siège du pouvoir et le fondement de ses règles juridiques autour desquelles s'organise la recherche du bien commun. Comme institution, l'Etat est une entreprise, au service d'une idée et organisée de telle sorte que l'idée incorporée dans l'entreprise dispose d'une puissance et d'une durée supérieure à celle des individus par lesquels il agit. Il s'agit là d'une idée, d'une œuvre ou d'une entreprise qui se réalise et qui dure juridiquement dans un milieu social. »⁴

L'Etat ainsi défini devient le symbole de la communauté nationale, qui survit à ses membres et dont la continuité et les centres de décisions doivent être assurés, pour la cohésion de ses groupes socio-ethniques et de ses institutions sans laquelle son existence et sa continuité seraient aléatoires.

Pour Max Weber, l'Etat est « une entreprise de caractère institutionnel (politecher Antrottobetrieb) lors que et tant que, sa direction administrative revendique avec succès dans l'application des règlements, le monopole de la

² BRAUD, P., Sociologie politique, LGDJ 7^e édition, Paris, 2004, p.124

³ DUVERGER, M., Sociologie de la politique, *Eléments de science politique*, PUF, Paris, pp. 23-24

⁴ BURDEAU, G., Traité de science politique, T 2, l'Etat, LGDJ, Paris, 1980, p.244

contrainte physique légitime.»⁵ Ainsi, à la différence des autres définitions déjà proposées, la définition wébérienne de l'Etat met au centre de celui-ci, son caractère singulier et exclusif, qui n'est autre que la contrainte physique légitime qui le distingue de toutes les formes d'organisations et de groupements humains qui ont existé et qui existent.

Dans une logique de continuité, ces différentes approches définitionnelles se complètent et indiquent une nette évolution dans la compréhension de la réalité étatique, notamment celle de sa singularité, de sa nature, de son caractère et de sa mission. Au regard de tout ce qui vient d'être dit sur l'Etat, il importe de considérer quatre éléments caractéristiques nécessaires sur l'Etat, à savoir sa nature, ses éléments constitutifs, son caractère spécifique et sa mission. Dès lors, nous pouvons à ce niveau définir l'Etat comme étant « un groupement sociopolitique habitant un territoire dont les limites sont clairement définies, et sur lesquels s'exerce un pouvoir indépendant vis-à-vis de l'extérieur et vis-à-vis de sa population, dont il a la charge d'assurer le bien-être individuel et collectif en la protégeant contre l'insécurité extérieure et les conflits internes, grâce à la monopolisation de la contrainte physique légitime.»⁶

A la lumière de cette définition, l'Etat apparaît, en plus d'être un groupement ou une communauté sociopolitique, à la fois comme une instance de conversion des demandes politiques en biens et services, d'une part, et une instance d'intégration de tous en son sein et de régulation sociopolitique, d'autre part, grâce au monopole de la détention et de l'exercice de la contrainte physique légitime. Ce qui requiert un degré appréciable de stabilité et d'efficacité institutionnelle se traduisant par la consolidation. Ne pouvant résulter que d'un processus assez long de construction, n'est-ce pas que c'est cela qui fait défaut à certains Etats dont la RDC, comme quoi c'est dans cette perspective que la RDC devrait inscrire son action de construction. ?

II. Analyse Politologique des éléments constitutifs de l'Etat

⁵ WEBER, M. , *Economie et société*, Trad. PLON, Paris, 1971, p.57

⁶ MOMINDO WETSHINGOLO, F., *Socialisation politique et consolidation de l'Etat démocratique en République démocratique du Congo. La responsabilité des élites*, Thèse en sciences politiques et administratives, Unikin, 2022, p. 82

Au regard de l'analyse faite sur ces différentes définitions retenues précédemment de l'Etat, nous faisons ressortir trois éléments constitutifs de celui-ci, qu'il convient de cerner pour relever leur dimension politologique dans le fonctionnement de tout Etat, la RDC en l'occurrence. Ces trois éléments sont le territoire, la population et le pouvoir politique.

II.1. **Le territoire.**

S'agissant du territoire, retenons qu'il est une entité constitutive de l'Etat, et peut se définir comme un espace qui comporte trois dimensions suivantes : le sol, le sous-sol et l'espace aérien à travers lesquelles s'appliquent les règles juridiques posées par les gouvernants de cet Etat.⁷ Base physique et matérielle de l'Etat, « le territoire est le domaine de la validité spatiale des normes juridiques.»⁸

Doté des limites qui sont généralement conventionnelles, le territoire est cet espace qui est délimité par des frontières qui peuvent être de taille variable. Aussi, une frontière, sépare avec netteté deux domaines d'application des normes juridiques. Une frontière prend son sens le plus rigoureux avec les Etats-Nations aux souverainetés pointilleuses et jalouses, qui se mettent en place en Europe au 16e et au 17e Siècles.

Dès lors, en quoi est ce que le territoire d'un Etat participe-t-il à la force, à la prospérité, à la grandeur et au développement de ce dernier ? Avant de répondre à cette préoccupation, notons de prime abord que le territoire congolais est évalué à 2.345410km, et qu'il regorge d'une infinie diversité de ressources naturelles qui le placent au rang des pays scandaleusement riches du monde. C'est ainsi que pour contribuer au progrès, à la grandeur, à la prospérité et au développement de l'Etat dont il est l'élément constitutif, le territoire doit être sécurisé, construit, aménagé et mis en valeur.

A propos de la sécurité d'un territoire, il nous revient de rappeler que même à la création de l'Etat comme nouvelle forme d'organisation sociopolitique en Europe Occidentale aux 16e et 17e siècles, l'affermissement des frontières fut l'un des défis auxquels l'Etat avait fait face pour sa construction. L'histoire nous enseigne que les premiers Etats à exister eurent pour activité principale, pendant

⁷ BRAUD, P., op.cit., p.123

⁸ KELSEN cité par BRAUD, p. *opcit*, p. 123

cent ans, la guerre autour de la frontière. C'est le traité de Westphalie du 24 Octobre 1648 qui mettra fin lorsqu'il exigeant que chacun reste là où il est. Ce qui oblige un territoire à disposer des frontières clairement définies. Quant à la mise en valeur du territoire, disons que son sol ne doit pas rester un simple espace géographique rempli des savanes, des forêts, des rivières, des montagnes et des vallées. Il faut pour cela que son sol et son sous-sol soient travaillés, exploités et transformés, car si hier les hommes étaient nomades, quittant un milieu pour un autre, c'est parce que leur vie se résumait à la cueillette, à la chasse et à la pêche, de sorte que chaque fois que leur milieu venait à manquer de quoi cueillir, chasser et pêcher, ils quittaient ce milieu pour un autre encore nanti en objets à cueillir, à chasser et à pêcher. C'est pourquoi, depuis que l'homme s'est sédentarisé, les mécanismes de vie ont changé. Il a depuis lors cherché à dompter la nature, c'est-à-dire à mettre en valeur le sol et le sous-sol, en construisant son territoire tout en protégeant et en sécurisant ses frontières. Ici, se pose inéluctablement l'impératif de construction d'une armée nationale, forte et unie dont la protection des frontières doit figurer parmi ses missions principales.

C'est dans cet ordre des choses que le sous-sol congolais doit être étudié, expertisé et évalué par rapport aux ressources qu'il renferme afin que celles-ci soient exploitées, transformées, commercialisées, consommées et vendues comme richesses qui valorisent le pays dans le concert des nations. Car, des études indiquent que le territoire congolais regorge des richesses qui classent la RDC parmi les pays miniers les plus importants dans le monde. Ce qui impose la nécessité pour l'Etat Congolais de développer à la fois, une capacité d'extraction et de négociation afin d'attirer des investisseurs étrangers qui doivent investir dans les différents secteurs de l'économie congolaise pour booster le développement de ce pays solution aux problèmes du monde⁹, tout en assurant un climat qui incite les nationaux à faire de même

⁹ MOMINDO WETSHINGOLO, F., « *Pour une économie de marché capitaliste en faveur de la démocratie et du développement en République démocratique du Congo* », in MES-RIDS, N° 121, Vol. 2, Kinshasa, Janvier- Mars 2022, p. 108

pour la grandeur et la prospérité de leur pays. La RDC abrite, après l'Amazonie la deuxième plus grande forêt du monde, souvent qualifiée de deuxième poumon du monde en raison de son rôle essentiel dans la régulation du climat mondial.

De ce fait, la gouvernance globale du pays, doit exploiter de façon planifiée l'inventaire de toutes ces ressources du sol et du sous-sol congolais, afin d'en faire des richesses qui augmentent les capacités du système politique congolais à intervenir dans les domaines le plus divers de sa population pour des solutions. Pour cette raison, le territoire de la RDC doit être construit et aménagé, pour rendre ses villes et autres grandes agglomérations comme des cadres de vie harmonieuse et moderne. Pour ce faire, doivent être construits, des routes, des chemins de fer, des aéroports, des hôpitaux, des universités, des ports, des ponts ...afin de faciliter la vie communautaire et la mobilité des populations, tout en favorisant l'intégration nationale.

Sans cela, l'intégration nationale qui est un pas important vers la grandeur et le développement d'un pays est unimaginable dans un pays multiculturel et multinational, avec une superficie qui rivalise avec certains continents, lorsque la mobilité (sociale) reste problématique, avec tout ce que cela implique comme difficulté pour les nationaux de se connaître, de s'estimer pour initier des projets communs de développement. Le territoire ne doit pas rester brut. Cet aménagement du territoire national devrait contribuer à la construction nationale en faisant que le Congolais qui est à Tshela, par exemple, dans le Kongo-Central proche de l'Angola se sente plus frère et proche du Congolais qui est à Uvira proche du Rwanda qu'il n'est de l'Angolais qui est géographiquement plus proche de lui, et vice-versa.

Face à la situation de l'Est de la RDC où les populations rwandophones arrachent des terres aux congolais autochtones, la RDC devrait faire jouer au territoire un rôle actif dans l'affirmation identitaire de ses habitants, afin de solidifier des liens affectifs avec ses lieux, ses sites (fleuves, montagnes, rivages ...) mais aussi avec son passé inscrit sur son sol. En effet, ces lieux de mémoire que constituent les monuments et toutes les formes d'expression architecturale ou artistique liées à une culture, soulèvent aujourd'hui, d'épineux problèmes

politiques parce que la population résidente est différente de celle qui s'identifie à cet héritage, car les deux revendiquent le statut de légitimité sur le même espace.

II.2. *La population.*

Pour ce qui est de la population, disons qu'à la lumière de la théorie juridique de l'Etat, la population est à l'instar du territoire, un élément constitutif de l'Etat. Elle renferme les hommes et les femmes qui forment le peuple d'un Etat qui est soumis à son ordre juridique en vigueur. La population est la base sociologique et humaine de l'Etat. Mais la population assujettie au droit de l'Etat relève de deux catégories distinctes : les nationaux et les étrangers.

Les premiers sont des ressortissants qui ont acquis cette qualité par filiation ou par naturalisation, et ne la perdent pas en quittant le territoire de l'Etat. Les seconds, au contraire, sont soumis au droit de l'Etat en tant que résidents éphémères ou permanents. La population d'un Etat est donc composée d'un noyau stable, les nationaux et d'une couronne périphérique plus ou moins mouvante, les étrangers qui peuvent acquérir la nationalité pour eux-mêmes ou pour leurs descendants. Ils obéissent au droit du pays dont ils sont résidents, et s'ils décident d'acquérir la nationalité de cet Etat, doivent visiblement et concrètement vivre la conscience de celui-ci, la libre adhésion étant le facteur du choix de cette nationalité.

Cependant, la population d'un Etat ne se définit pas seulement, de façon passive, comme l'ensemble des assujettis à un ordre juridique. Elle est aussi, d'un autre point de vue, un acteur. En effet, dans la plupart des Etats modernes, le peuple est considéré comme la source de toute légitimité constitutionnelle, qu'il soit ou non réputé « **souverain** », et notre Constitution n'en dit pas moins.

S'agissant de la RDC, disons qu'au terme d'une attente infinie, la population congolaise s'est mise à développer, consciemment ou inconsciemment, des antivaleurs telles que l'ignorance, la capacité de destruction, la réticence à la loi, le manque de respect au bien public et à l'autorité établie, le vandalisme, le manque d'ordre, la malpropreté, la naïveté, l'attentisme....¹⁰ C'est dans cet esprit que la qualité requise à tout citoyen, c'est de

¹⁰ MOMINDO WETSHINGOLO, F., Socialisation...opcit p. 23

bien assumer son rôle dans la socialisation des nouveaux citoyens que sont les enfants et les jeunes qui constituent l'avenir d'une nation. Car, employée au féminin, la politique désigne notamment l'ensemble des activités des hommes concrets situés dans un espace territorial ou géographique bien déterminé pour gérer leur environnement.

Une telle logique établie contraste avec les réalités congolaises étant donné qu'une population à elle seule, ne peut pas s'arroger le droit de se proclamer un Etat ou se constituer en un Etat, puis poser ces actes de noblesse pour la grandeur, la prospérité ou le développement de l'Etat. C'est plutôt une population qui a atteint une certaine maturité politique, c'est-à-dire une certaine conscience politique lui permettant de s'assumer et de s'autodéterminer aujourd'hui et dans l'avenir, grâce à un grand sentiment de vouloir vivre ensemble, de vouloir travailler ensemble et de vouloir lutter ensemble pour assurer à leur Etat un avenir glorieux.

Ce qui n'est possible que grâce à une action consciente, systémique et systématique de socialisation aux valeurs (de l'Etat, de la nation, de la République, de la démocratie et même du vivre ensemble) menée par l'élite, notamment politique. Cela d'autant plus que l'observation du terrain congolais à ce propos montre que ce qui fait défaut au pays pour son développement, ce ne sont pas les têtes formées, mais plutôt les cœurs disposés à le servir, comme quoi, loin d'être politique, économique, institutionnelle et constitutionnelle, la crise congolaise est culturelle avec des effets dans les autres domaines.¹¹

C'est pourquoi, loin de parler de la population dans cette définition, nous avons parlé du groupement ou de la communauté sociopolitique, car la population n'est rien d'autre qu'un collectif censé préexister à l'organisation juridique de la société et qui doit atteindre la phase d'être un peuple, c'est à dire un corps politique constitué de citoyens. Ce sont des nationaux qui jouissent de leur droit de « participer à la gestion de la chose publique, » en tant qu'électeurs, représentants élus ou fonctionnaires nommés d'autorité, et donc en tant qu'acteurs de tout changement.

Dans chaque Etat, cette conception de citoyen fait l'objet d'une vision politique et idéologique complexe dans la construction des représentations valorisantes de cette identité grâce à la socialisation par l'action

¹¹ Idem

de l'Etat. « L'identité citoyenne est un moyen de transcender, sur la scène politique, tous les facteurs de disparité économique, professionnelle, culturelle, pour stimuler sur une base égalitaire le sentiment d'appartenance commune au grand groupe, à l'Etat, à la Nation»¹², que chaque citoyen s'oblige à servir.

Nous comprenons alors pourquoi, la population doit être transformée pour devenir des citoyens qui s'attachent non à leurs tributs, ethnies, mais à leur territoire en tant que celui-ci représente une terre héritée des ancêtres communs, qui reconnaissent leurs obligations vis-à-vis de l'Etat et qui acceptent de les accomplir non par peur de la contrainte physique mais par allégeance envers leur patrie et leur nation dont ils ont la responsabilité de grandeur, de progrès, de prospérité et de développement.

Ce qui précède résulte d'un travail que l'Etat accomplit en développant un discours idéologique basé sur les valeurs qui ont fait l'objet du consensus et qui constituent l'idéal de cet Etat. Car, « pour construire un Etat, il faut être des étatistes, disposer d'une nation, former des nationalistes, une république, il faut des républicains, une démocratie et, des démocrates»¹³, comme il est indiqué par l'exemple dans la Constitution, dont l'article 1 dispose que « la République démocratique du Congo est, dans ses frontières du 30 juin 1960, un Etat de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc»¹⁴, et pour lesquels les pouvoirs publics n'ont jusque-là pas fait grand-chose, en terme de vulgarisation en vue de leur intériorisation et reproduction par la population dans son langage et comportement.

Des citoyens qui éprouvent une fierté d'appartenance à leur Etat, développent le vouloir vivre ensemble, le vouloir travailler ensemble mais aussi le vouloir lutter ensemble aujourd'hui et demain, (c'est-à-dire forment une nation), en formant des projets communs pour la force, la grandeur, la prospérité, le progrès et le développement de leur Etat. Ils privilégieront non leur intérêt particulier, mais l'intérêt national, favoriseront non la tribu ou l'ethnie dans le recrutement politique par exemple, mais la compétence et le mérite...« Le Congo étant une sorte d'Etat multinational,»¹⁵les Congolais créeront ensemble des

¹²BRAUD, P., op.cit., p.227

¹³ MOMINDO WETSHINGOLO, F., « Edification de la nation dans le processus de consolidation de l'Etat nation démocratique en RDC », in USAWA, Nouvelle série n°49, Kinshasa 2021, p. 421

¹⁴ RDC, La Constitution du 18 Février 2006 révisée, Journal officiel, N° spécial, Kinshasa, 2011

¹⁵ MOMINDO WETSHINGOLO, F., Edification ...op cit, p.415

banques, des industries et autres entreprises qui génèrent des richesses, des emplois ainsi que de la valeur ajoutée, tout en faisant bénéficier à leur Etat des taxes diverses.¹⁶ Une telle génération était hier en progression dans les domaines aussi variés que l'agroalimentaire, les banques, l'enseignement, l'aviation...avec notamment les Lusakivana, bemba Saolona, Kasebo, Masamba, Dokolo, Olela..., qui ont fini par disparaître à la suite d'une dynamique expérience fâcheuse dont l'élite politique porte la lourde responsabilité.¹⁷

II.3. **Le pouvoir.**

A propos du pouvoir, la théorie constitutionnaliste classique, souligne qu'à l'intérieur de la Société civile, le pouvoir politique (Etat) apparaît comme une « personne juridique ». Cette notion qui rend compte de la distinction entre l'entité abstraite (Etat, Gouvernement, Pouvoirs publics ...), et les personnes physiques qui le représentent, c'est-à-dire les gouvernants (politiques) et leurs agents « administratifs, » pose également la responsabilité des pouvoirs publics (Etat) et son élite dans l'œuvre de construction de l'Etat-nation. Base administrative et juridique de l'Etat, le pouvoir politique est l'ensemble des institutions (Etat-Gouvernement) qui gouvernent la nation ou la collectivité. Aussi, l'analysons-nous en tant qu'instance d'intégration et de régulation sociopolitique et en tant qu'instance de conversion des demandes politiques de la population en biens et services que requiert sa grandeur, sa force, sa prospérité, son progrès et son développement.

En tant que régulateur sociopolitique, l'Etat est le producteur du droit qu'il impose aux individus, aux groupes d'individus, aux personnes morales aussi bien de droit public que privé à l'obéissance tout en sanctionnant l'inobservance. Ce qui contraste avec « le laxisme et l'attentisme »¹⁸ qui caractérisent l'Etat au Congo-Kinshasa où l'Etat apparaît comme une propriété des gouvernants. Pour éviter l'arbitraire de ses gouvernants, l'Etat est appelé à se soumettre à son propre droit lorsqu'il est admis qu'un Etat repose sur des principes de distinction entre sa personne et celle de ses gouvernants, de sa

¹⁶ MOMINDO WETSHINGOLO, F., Pour une économie...op cit. p.110

¹⁷ *Le Développement national est partout ailleurs, essentiellement une affaire des nationaux, grâce au cadre institutionnel et légal établi par l'Etat, mais en RDC l'Etat semble lui-même avoir déréglé tout le système qui était en construction.*

¹⁸ OSOKONDA OKENGE, B., Laxisme et attentisme d'Etat en RDC, Essai d'une anthropologie de la débandade, L'Harmattan, Paris, 2021

volonté et celle de ses gouvernants, de son patrimoine et celui de ses gouvernants, de son budget et celui de ses gouvernants.¹⁹

L'expérience de la RDC est marquée, à ce propos, par le fait qu'il trouve comme allant de soi et donc normale, les déviations qu'occasionnent ses gouvernants tout en soumettant les gouvernés à attendre ad vitam aeternam les biens et services requis. C'est dans ce contexte que les cours et tribunaux en tant qu'institutions de l'Etat, devraient assumer pleinement leur fonction juridictionnelle, consistant à appliquer sans ménagement les lois de la république, à juger et à trancher les différends de façon juste et impartiale, tout en sanctionnant effectivement des comportements délictueux de qui que ce soit.

Face à la question de l'intégrité territoriale aujourd'hui gravement menacée, la RDC qui, à l'instar de l'Italie de l'époque, fait l'objet de convoitise, d'invasion et est soumise au dictat étranger, à l'occurrence celui du Rwanda voisin, qui pille, massacre et viole au quotidien et, qui provoque en RDC, dans la partie Est du désordre, de la désolation, etc faute d'une armée capable de protéger les frontières nationales en recouvrant l'intégrité du territoire et ses populations contre des agressions extérieures et contre des conflits internes.

C'est pourquoi, dans une étude récente, nous affirmions que « la RDC doit définir ce qu'elle veut être aujourd'hui et demain ici au Congo, en Afrique et dans le monde, en étudiant la vision de ses voisins frontaliers, à partir de leurs actions, déclarations et prises de position reculées sur dix, vingt ans et, de définir la politique de défense et des relations avec ses voisins.»²⁰ Pour donner vie à un tel projet, le pays doit « disposer d'un autre type d'homme ayant précitées, formé et motivé pour cette tâche en allouant des moyens conséquents en faveur de l'armée pour lui permettre de s'imprégner du caractère sublime et sacré de sa mission, de sorte qu'on ne détourne pas par exemple, les moyens mis à sa disposition pour des fins personnelles et encore moins d'afficher une légèreté dans l'accomplissement de ses tâches.»²¹

¹⁹ MOMINDO WETSHINGOLO, F., Socialisation politique...op cit. p.103

²⁰ MOMINDO WETSHINGOLO, F., « *Rôle et place des forces de sécurité et de défense dans la consolidation de l'Etat nation démocratique au Congo Kinshasa* », in USAWA, Nouvelle série n 49, Kinshasa 2021, p. 396

²¹ MOMINDO WETSHINGOLO, F., *Rôle et place ...*, op.cit., p.396

Une pareille socialisation doit amener les militaires congolais à « interioriser le fait que la terre (le territoire), l'autonomie, l'indépendance, la puissance de la RDC représentent des valeurs qu'il importe de défendre à tout prix et pour lesquelles il faut mourir, de sorte qu'ils considèrent le fait de perdre une guerre comme un esclavagisme auquel le pays tout entier va être soumis et dont ils porteront la responsabilité.»²²

L'Etat c'est aussi, cette instance d'intégration et de conversion des demandes politiques des institutions et de la population en biens et services que requiert son développement, son progrès, sa grandeur, sa force et sa prospérité. Car, lorsqu'un sous-système qu'il soit économique, culturel, bio social ou écologique n'est pas susceptible de s'autoréguler, alors il devient politiquement demandeur. Dans ses fondements, un système politique doit satisfaire et combler ses insuffisances, en se régulant. C'est pourquoi, chaque système politique doit développer « les diverses capacités qui lui permettent de faire face aux différentes demandes. C'est à ce niveau qu'il convient d'interroger les fondements du système politique congolais, qui tergiverse dans l'application courageuse de la répartition équitable du revenu national.»²³

C'est pourquoi, en tant que gouvernement, le pouvoir doit s'occuper en gardant bien dans son juron l'administration publique (fonction publique, territoriale, entreprises publiques, services et établissements publics), afin de bien articuler ces structures pour le bien de la population à travers des politiques publiques claires, cohérentes et évaluables menées autour de l'ensemble des axes d'intervention, des acteurs intéressés, des moyens à réunir, des objectifs à atteindre, des délais d'exécution²⁴, grâce à une gouvernance participative basée sur la gestion axée sur le résultat (GAR). Ce qui permet d'offrir aux citoyens des services publics de qualité qui soient accessibles au plus grand nombre pour le développement du pays dans son ensemble²⁵

Conclusion

²² *Idem*, p.397

²³ MOMINDO WETSHINGOLO, F., Pour une économie ... op.cit. p.110

²⁴ MOMINDO WETSHINGOLO, F., « Déficit des politiques publiques et embouteillages dans la ville de Kinshasa », In MES-RIDS, N°153, Kinshasa, Mai-Juin 2026, pp. 2-3

²⁵ MOMINDO WETSHINGOLO, F. , Socialisation...op.cit, et dans “ Déficit des politiques...op cit

La science politique est la science de ce qui est et non de ce qui doit être. En dépit de cette évidence, la présente étude s'écarte à dessein de cette logique d'autant plus que la politologie conçoit l'Etat en se fondant sur une diversité d'approches et des composantes. La RDC par l'entremise de son élite politique, procède hélas comme si les Congolais vivaient en dehors d'une société humaine, mieux d'une société non encore érigée en Etat, donc en dehors d'une politique dont l'essence repose ordinairement sur le bien commun, sur la justice, sur la paix, sur l'intérêt général et sur le bonheur des hommes en société.

C'est ainsi qu'après l'assassinat de l'idéal congolais en 1961 de la suite de la mort de Patrice Emery Lumumba et ses compagnons d'infortune Okito et Mpolo, l'élite de cette époque douloureuse s'était appropriée l'Etat et de ses ressources au détriment des autres propriétaires qui comme eux, sont des Congolais en les anesthésiant et les soumettant à une mendicité forcée qui a clochardisé cette vaillante population grâce à une politique de destruction de tout idéal.

On comprend alors pourquoi, cette étude présente des conditions qui sont difficilement réalisables dans l'état actuel de la RDC tant elles ont l'air de représenter des montagnes qui sont à première vue difficile d'être franchies dès lors que ceux qui détiennent le pouvoir politique depuis l'aube de l'indépendance, n'en font pas leur

préoccupation la gestion orthodoxe du pays, afin d'amorcer avec force l'éveil de ce géant situé au cœur du continent en lui rétablissant toute sa grandeur, sa dignité et son développement comme cela est le souhait des Congolais.

Cette étude représente une invitation que nous lançons à toute l'élite politique congolaise afin qu'elle noue avec l'idéal politique rompu en 196, c'est-à-dire à la politique comme une activité noble au service du développement participatif, intégral et harmonieux du pays au bénéfice de tous. Notre conviction est l'Etat doit transformer ses éléments constitutifs en véritables conditions de son existence

Notice bibliographique

1. BRAUD, P., *Sociologie politique*, LGDJ, Paris, 2004
2. BURDEAU, G., *Traité de science politique T2 l'Etat*, LGDJ, Paris, 1980
3. COT, J P et MOUNIER, J P., *Pour une sociologie politique*, T2, Paris, 1974
4. DUVERGER, M., *Sociologie de la politique*, *Eléments de science politique*, PUF, Paris, 1973
5. MOMINDO WETSHINGOLO, F., *Socialisation politique et consolidation de l'Etat démocratique en République démocratique du Congo. La responsabilité des élites*. Thèse en sciences politiques et administratives, Unikin, Kinshasa, 2022
6. MOMINDO WETSHINGOLO, F., « Démocratie, Culture et Développement du sous-développement en République Démocratique du Congo », In *Global Scientific Journals*, Vol. 13, Issue 11, Novembre 2025 Online 1320-9186
7. MOMINDO WETSHINGOLO, F., « *Pour une économie de marché capitaliste en faveur de la démocratie et du développement en République Démocratique du Congo* », In *M.E.S-RIDS*, N°121, Vol. 2, Kinshasa, Janvier-Mars 2022

8. MOMINDO WETSHINGOLO, F., « *Edification de la nation dans le processus de consolidation de l'Etat démocratique en RDC* », in *Usawa*, Nouvelle série, N°49, Kinshasa, 2021
9. MOMINDO WETSHINGOLO, F., « *Rôle et place des forces de défense et de sécurité dans la consolidation de l'Etat nation démocratique au Congo Kinshasa* », In *Usawa*, Nouvelle série, N° 49, Kinshasa, 2021
10. MOMINDO WETSHINGOLO, F., « Déficit des politiques publiques et embouteillages dans la Ville de Kinshasa », In M.E.S-RIDS, N° 153, Kinshasa, Mai-Juin 2026
11. OSOKONDA OKENGE, B., *Laxisme et attentisme d'Etat en République démocratique du Congo*, Essai d'une anthropologie de la débandade, L'Harmattan, Paris, 2021
12. WEBER, M., *Economie et société*, trad. PLON, Paris, 1971
13. RDC, Constitution du 18 février 2006 révisée en 2011, Journal officiel, Numéro spécial, Kinshasa, Février 2011.

